

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47Suppléants ayant voix
délibérantes :**4**

Conseillers représentés :

6

Total votants :

57**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 septembre 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 13 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude NOWOTNY à Stéphane RODIER
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Martine MUNOZ à Thierry BARTHELEMY
Marie-Noëlle BONNARD à Paul SABATIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
Thomas BARNERIAS
Didier ROMEUF
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Stéphanie BERNARD
Arlette RELIER
Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**Engagement de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
et de son Évaluation Environnementale Stratégique
DELIBERATION N° 20170921-20**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), et notamment son article 188,
Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L229-26, et R229-51 à R229-55,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et notamment sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement [...] et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,

Le rapporteur explique que la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1^{er} janvier 2017 d'adopter un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018.

Il précise que ce plan est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est adopté pour 6 ans.

Il convient donc pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne :

- d'engager l'élaboration de son PCAET et la réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) associée, avec comme exigence :
 - le réalisme des objectifs ;
 - l'opérationnalité et facilité de mise en œuvre du programme d'actions ;
 - l'adéquation des opérations avec les singularités du territoire ;
 - la mobilisation des acteurs locaux concernés.
- d'en définir les modalités d'élaboration et de concertation.

Le rapporteur propose au Conseil Communautaire que, conformément aux propositions des bureaux communautaires des 11 mai, 22 mai, 3 août 2017 et 12 septembre 2017 :

- le portage politique du PCAET soit assuré conjointement par les Vice-Présidents Serge PERCHE, en charge notamment de la gestion des énergies, et Jean-François DELAIRE, en charge notamment de l'environnement ;
- qu'un Comité de Pilotage (CoPil) soit constitué pour élaborer le PCAET et suivre sa mise en œuvre, composé :
 - d'une douzaine d'élus volontaires issus des 3 principales commissions thématiques de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne concernées par ce sujet, à savoir la Commission Service Public de l'Assainissement Non Collectif (Spanc) – gestion de l'eau et des énergies, la Commission Environnement, Agriculture, Forêt, et la Commission Aménagement, Habitat, Urbanisme ;
 - des représentants des principaux partenaires de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne sur ce sujet, à savoir l'Agence pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie (Aduhme – Agence locale des énergies et du climat), Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (Atmo AuRA -observatoire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air), le Conseil Départemental et la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Puy-de-Dôme, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Parc naturel régional (PNR) Livradois-Foréz et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) - délibération n° 20170921-22 - engagement dans une démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS).
- que des ateliers thématiques de concertation élargis soient organisés au moment de la définition de la stratégie territoriale du PCAET, puis du programme d'actions. Au-delà des membres du CoPil, ces ateliers réuniront :
 - tous les élus membres des 3 commissions thématiques de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne directement concernées ;

- les vice-Présidents, le conseiller communautaire délégué et les agents de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne chargés de l'économie, de la mobilité, des déchets ménagers, des moyens généraux, des projets structurants, du tourisme, des services à la population et du barrage d'Aubusson-d'Auvergne ;
- les représentants de divers partenaires de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG), Enedis et GrDF, chambres consulaires, Agence Départementale d'Information sur le Logement (Adil) et Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Puy-de-Dôme, Agence nationale de l'habitat (Anah), bailleurs sociaux, Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés (Valtom), etc.
- que la participation de la population se fasse *via* la consultation du public par voie électronique prévue dans le cadre de l'EES, sur la base du projet de PCAET approuvé au préalable par le Conseil Communautaire ;
- que l'élaboration soit coordonnée par le chargé de mission Aménagement, habitat et environnement, au sein du Pôle Développement territorial de l'équipe de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;
- qu'un ou deux bureau(x) d'étude soit(ent) missionné(s) pour :
 - élaborer la PCAET en tant que tel ;
 - réaliser l'EES associée.
- qu'une partie des tâches nécessaires à l'élaboration du diagnostic du PCAET et du dispositif d'évaluation soit réalisée directement par un « accompagnement départemental » réunissant l'Aduhme, l'ATMO et le Département.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'engager l'élaboration du PCAET et la réalisation de son EES, selon les modalités d'élaboration et de concertation présentées ci-avant ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS :	57 =	Conseillers Présents : 51	+	Représentés : 6	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0	
Abstention :	0				



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20170921-20170921_20-DE
Regu le 12/10/2017

063-200070712-20170921-20170921_20-DE
Regu le 12/10/2017



[Faint handwritten signature or text]